



# Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
14 novembre 2013

Français  
Original: Anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

### Soixante-dixième session

Bangkok, 19-23 mai 2014

## Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

### Annotations

#### A. Segment hauts responsables

##### 1. Ouverture de la session

##### a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été finalisé.

##### b) Élection du bureau

L'article 13 du Règlement intérieur de la Commission dispose que: « La Commission élit chaque année, à sa première séance, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles ». Si la plénière le décide, cet article peut être appliqué différemment pour permettre à la Commission d'élire un plus grand nombre de vice-présidents, comme cela a été le cas lors de sessions précédentes, la Commission pouvant élire alors un bureau composé d'un président et de plus de deux vice-présidents.

Le Segment hauts responsables peut décider de se constituer en deux comités pléniers et un groupe de travail des projets de résolution. Il élit alors un président et des vice-présidents pour chacun de ces organes.

Le Segment ministériel élit le Président et les Vice-Présidents de la Commission.

##### c) Adoption de l'ordre du jour

#### Documentation

Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/70/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/70/L.2)

L'ordre du jour provisoire a été établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Président en exercice de la Commission et après avoir pris l'avis du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

2. **Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique**
- a) **Préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Samoa, 2014)**

#### **Documentation**

Résumé des préparatifs pour le Pacifique de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (E/ESCAP/70/1)

Dans leur poursuite du développement durable, les petits États insulaires en développement se heurtent à des obstacles exceptionnels en raison de leur petite taille, de leur éloignement des marchés et de menaces immédiates liées aux changements climatiques. La situation particulière des petits États insulaires en développement a été reconnue à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, et réaffirmée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012. C'est pour faire face à ces difficultés uniques en leur genre qu'a été convoquée en 1994 la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement se tiendra à Apia, du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2014. Elle aura pour objectifs l'obtention d'un engagement renouvelé d'aider les petits États insulaires en développement à surmonter les obstacles qui leur sont propres et la définition des domaines d'action prioritaires pour l'avenir. Les représentants des petits États insulaires en développement du Pacifique se sont réunis en juillet 2013 pour définir leurs handicaps et leurs priorités dans la poursuite d'un développement durable. Les résultats de cette réunion, ainsi que ceux des réunions tenues en 2013 dans les régions des Caraïbes, de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, et ceux de la réunion interrégionale des petits États insulaires en développement tenue à la Barbade, constitueront la base du débat de la réunion internationale de 2014 sur les petits États insulaires en développement. Le document présenté récapitule les grandes lignes du processus préparatoire ainsi que les difficultés propres aux petits États insulaires en développement.

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner les principaux résultats de ces réunions préparatoires et présenter au secrétariat ses conseils et ses observations quant à la façon de traiter les problèmes particuliers des petits États insulaires en développement

- b) **Gestion durable des océans pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté**

#### **Documentation**

Gestion durable des océans et des mers pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement du Pacifique (E/ESCAP/70/2)

Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont continué à insister sur l'importance de la gestion durable des ressources des océans et des mers pour leurs économies, ces ressources constituant un élément fondamental de la sécurité alimentaire et de la préservation de la biodiversité. Pour ces États, les politiques de l'économie verte mettent largement l'accent sur la durabilité de l'exploitation de l'océan Pacifique et de ses ressources. Dans sa résolution 69/17, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de soumettre à l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique, à la soixante-dixième session de la Commission, un rapport précisant de quelle manière le secrétariat peut apporter un appui aux États membres pour la gestion durable des océans et des mers dans l'intérêt du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Un résumé de ce rapport figure au document E/ESCAP/70/2.

L'Organe spécial pourra examiner les principales conclusions de cette analyse et donner au secrétariat ses directives et observations quant à la manière dont il peut apporter un appui aux États membres pour la gestion durable des océans et des mers dans l'intérêt du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

**c) Questions de développement concernant les pays les moins avancés**

**Documentation**

Résumé de l'état d'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région Asie-Pacifique (E/ESCAP/70/3)

En mai 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)<sup>1</sup>. Il y est relevé, entre autres, que si le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>2</sup>, prédécesseur du Programme d'action d'Istanbul, a joué un rôle positif dans le développement des pays les moins avancés, les objectifs et actions spécifiques qu'il prévoyait n'ont pas été pleinement réalisés. L'amélioration des résultats économiques dans certains des pays les moins avancés n'a eu que des effets limités sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Bon nombre de ces pays n'ont connu que des transformations structurelles réduites et sont toujours aussi vulnérables aux chocs externes.

Le Programme d'action d'Istanbul vise principalement à aider les pays les moins avancés à surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et quitter la catégorie des pays les moins avancés. L'objectif est que la moitié d'entre eux puissent répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020, l'effort portant surtout sur l'accroissement de leur capacité de production. Il est généralement admis que les pays les moins avancés, qui constituent le groupe de pays le plus vulnérable, ont besoin de politiques nationales efficaces, d'un appui international renforcé et de mécanismes de soutien appropriés à tous les niveaux, pour atteindre les objectifs d'Istanbul. En conséquence, le Programme d'action d'Istanbul est axé sur la réduction de la vulnérabilité des pays les moins avancés face aux nouveaux obstacles au développement tels

<sup>1</sup> *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7), chap.II.*

<sup>2</sup> A/CONF.191/13), chap.II.

que les effets conjugués de la crise alimentaire, énergétique et économique et des changements climatiques; il préconise la transformation structurelle par le biais de l'accroissement de la capacité de production. Il vise également à assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, en particulier les jeunes, de trouver un travail décent et productif.

Dans sa résolution 68/2, relative à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique, la Commission a engagé les pays de la région et les organisations internationales et régionales à accélérer la mise en œuvre, selon que de besoin, des recommandations contenues dans le Programme d'action d'Istanbul et dans la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région de l'Asie et du Pacifique entre 2011 et 2020<sup>3</sup>.

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner l'état d'application du Programme d'action d'Istanbul dans la région Asie-Pacifique. Il souhaitera peut-être aussi donner des directives au secrétariat quant à la façon dont il peut aider les pays les moins avancés de la région, en collaboration avec leurs partenaires de développement et d'autres entités internationales compte tenu de leurs mandats respectifs, à appliquer le Programme d'action d'Istanbul, et en particulier les aider à quitter la catégorie des pays les moins avancés.

**d) Questions de développement concernant les pays en développement sans littoral**

**Documentation**

Résumé de l'état d'application du Consensus de Vientiane (E/ESCAP/70/4)

Des progrès notables ont été réalisés dans plusieurs domaines du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit<sup>4</sup>. Malgré cela, les pays en développement sans littoral demeurent confrontés à d'importants problèmes et écarts de développement. Privés sur leur territoire d'un accès à la mer, éloignés, et souffrant de coûts de transport élevés, ces pays voient leur développement sérieusement entravé. Le franchissement de frontières supplémentaires accroît considérablement le coût total des services de transport. La performance économique des pays en développement sans littoral reflète l'impact direct et indirect de leur situation géographique. Nombre d'entre eux comptent parmi les pays les plus pauvres, et leurs économies sont en général fortement tributaires d'un nombre très limité de ressources primaires.

Dans sa résolution 69/2, relative à l'examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique, la Commission a prié les pays de la région et les organisations internationales et régionales d'entériner le Consensus de Vientiane<sup>5</sup> et d'envisager d'urgence la mise en œuvre, selon qu'il convient, des recommandations qui y sont énoncées.

<sup>3</sup> Voir E/ESCAP/68/23.

<sup>4</sup> *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

<sup>5</sup> Voir E/ESCAP/69/1, annexe.

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner l'état d'application du Consensus de Vientiane et donner au secrétariat de nouvelles directives sur la manière dont il peut aider les pays en développement sans littoral de la région, en coopération avec leurs partenaires de développement et d'autres organismes internationaux compte tenu de leurs mandats respectifs, à appliquer les recommandations du Consensus de Vientiane et à renforcer leur capacité à prendre les mesures de politique générale appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, relancer la croissance, contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et faire concrètement face aux défis émergents qui pèsent sur leur développement en vue d'articuler autour du développement durable le programme de développement pour l'après-2015.

e) **Questions diverses**

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

3. **Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales**

Les documents ci-après contiennent des informations portant sur l'ensemble des sous-programmes; les sections pertinentes seront examinées selon qu'il convient au titre de chaque sous-programme.

**Documentation**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6)

Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2012-2013 (E/ESCAP/70/INF/3)

Le point 3 de l'ordre du jour provisoire porte principalement sur: a) les enjeux et défis associés aux huit sous-programmes, y compris les travaux des institutions régionales; b) les rapports des organes subsidiaires de la Commission (s'agissant de ceux qui se sont réunis depuis la dernière session de la Commission); c) les rapports des autres organes intergouvernementaux; et d) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission. Dans les documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, sont identifiées les grandes priorités et les questions émergentes eu égard au contexte sous-régional.

Les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre: a) l'identification des problèmes de développement émergents qui appellent une concertation; b) l'examen des progrès accomplis et le recensement des lacunes nécessitant une attention prioritaire s'agissant de l'exécution des mandats de la Commission; c) le suivi des grandes conférences mondiales; d) la définition du point de vue de la région Asie-Pacifique sur certaines questions devant être examinées lors de grandes réunions mondiales en 2014; e) l'adoption des rapports des organes subsidiaires qui ont siégé depuis la soixante-neuvième session de la Commission; et f) l'identification des principales questions à traiter lors des réunions d'organes subsidiaires prévues en 2014.

a) **Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif**

**Documentation**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section I)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6, résolutions 68/10 et 69/2)

Rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/7)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session (E/ESCAP/70/8)

**Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section I)**

Le document donne un aperçu des problèmes auxquels sont confrontés les pays membres pour assurer un développement inclusif, résilient et durable grâce à une croissance économique durable et équitable, à un développement social inclusif et à la viabilité écologique. Ces questions sont examinées dans le contexte des incertitudes actuelles – qui continuent d'affecter les économies développées et qui ont, par le biais des transactions commerciales et financières un effet négatif sur le développement de la région – en même temps qu'en fonction de la nécessité d'accélérer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le document relève les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et l'action menée par le secrétariat en faveur de ces pays. Il traite également du rôle vital de l'agriculture durable dans la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale, ainsi que des activités du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) à cet égard.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre en faveur des États membres.

**Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6)**

Le document contient le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 68/10 de la Commission, relative au renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, et de sa résolution 69/2, sur l'examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions susmentionnées.

**Rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/7)**

La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique a été organisée par la

CESAP et s'est tenue à Bangkok en décembre 2013. Elle a insisté sur la nécessité d'encourager l'intégration économique régionale dans le cadre d'une stratégie à long terme tendant à édifier une communauté économique de l'Asie et du Pacifique. Le secrétariat a présenté, en tant qu'élément de cette stratégie, le programme en quatre volets figurant dans l'Étude thématique 2012: « *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*<sup>6</sup> ». La Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, qui constitue le document final de la Conférence ministérielle, est soumise pour examen et pour son éventuelle approbation par la Commission.

**Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session (E/ESCAP/70/8)**

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

**b) Commerce et investissement**

**Documentation**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section II)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6, résolution 68/3)

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/9)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/10)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/11)

**Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section II)**

Le document passe en revue les tendances et faits récents ainsi que les problèmes émergents associés à une intégration et une croissance régionales entraînées par le commerce et l'investissement. Il examine les principales mesures de politique que les pays de la région Asie-Pacifique pourraient prendre pour renforcer la résilience de leurs économies et leur capacité à réaliser un développement inclusif et durable. Il traite en particulier des politiques et stratégies permettant de faire en sorte que le commerce et l'investissement débouchent sur un développement inclusif, une attention particulière allant aux questions liées aux accords régionaux de commerce et d'investissement, aux chaînes régionales et mondiales d'approvisionnement, aux mesures de facilitation du commerce et aux pratiques commerciales responsables. Une attention particulière est accordée aux activités du secteur privé et aux moyens de faire en sorte que – par le biais du commerce, de l'investissement et du transfert de technologie – elles contribuent à un

<sup>6</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique* (ST/ESCAP/2629)

ensemble de résultats favorables au développement. Le document résume également les initiatives mises en œuvre par le secrétariat pour aider les pays dans ce domaine, et notamment les mesures prises par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD).

La Commission pourra donner au secrétariat des orientations quant aux grandes options retenues et aux initiatives qu'il met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

#### **Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6)**

Le document contient un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission, relative à l'instauration du commerce sans papier et de la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace de la résolution.

#### **Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/9)**

Le Comité a tenu sa troisième session à Bangkok du 20 au 22 novembre 2013. Il a passé en revue les tendances et faits récents dans le domaine du commerce et de l'investissement et a débattu des moyens de promouvoir des échanges commerciaux et des investissements plus inclusifs. Il a également examiné les initiatives régionales en cours au titre du sous-programme et les initiatives mondiales ayant des incidences pour les travaux de la CESAP en matière de commerce et d'investissement, ainsi que les activités du CRPTT et du CMAD et la mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission. Il s'est aussi intéressé à la collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales, et à l'orientation stratégique et au fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement. Le Comité a examiné le projet de cadre stratégique pour 2016-2017 s'agissant du sous-programme relatif au commerce et à l'investissement, ainsi que les projets de résolution et de décision devant être présentés à la Commission à sa soixante-dixième session.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles qu'indiquées dans le rapport du Comité, et à donner ses directives au secrétariat.

#### **Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/10)**

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

#### **Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/11)**

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

## c) Transports

### Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section III)

Rapport du Forum des ministres asiatiques des transports sur sa deuxième session (E/ESCAP/70/12)

**Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section III)**

Le document traite les principaux enjeux et défis concernant le secteur des transports dans la région. Il décrit les progrès récemment accomplis dans l'action engagée pour concrétiser la vision à long terme de la Commission d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, et souligne notamment l'importance de la signature de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs<sup>7</sup>, qui facilitera l'intégration des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi que du transport maritime et des ports. Il passe en revue les progrès réalisés dans la suppression des obstacles à la circulation des personnes et des biens sur les réseaux régionaux de transport et traite des initiatives de transport durable prises en application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>8</sup>, et de l'état de la contribution des transports à la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

La Commission pourra donner au secrétariat des orientations quant aux grandes options retenues et aux initiatives qu'il met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

**Rapport du Forum des ministres asiatiques des transports sur sa deuxième session (E/ESCAP/70/12)**

Le Forum des ministres asiatiques des transports a tenu sa deuxième session à Bangkok du 4 au 8 novembre 2013. Il a traité des problèmes émergents concernant le développement des transports dans la région et du rôle des transports en tant que facteur clé du développement durable et de l'intégration régionale. Il a également passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016). Ses travaux ont débouché sur l'adoption de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale.

Marquant une étape importante de l'histoire du développement des transports dans la région, le Forum a donné lieu à une cérémonie de signature de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, qui avait été adopté par la Commission dans sa résolution 69/7.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Forum, et à donner ses directives au secrétariat pour la poursuite de ses travaux.

<sup>7</sup> Résolution 69/7 de la Commission, annexe.

<sup>8</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

**d) Environnement et développement**

**Documentation**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section IV)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6, résolutions 67/2, 68/11, 69/4 et 69/9)

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/13)

Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/70/INF/4)

Rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/70/INF/5)

**Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section IV)**

Le document donne un aperçu des problèmes persistants et émergents en rapport avec le développement durable dans la région Asie-Pacifique. Il traite des travaux entrepris au titre du sous-programme concernant notamment la durabilité environnementale, la sécurité énergétique, la gestion des ressources en eau et le développement urbain durable. Il examine aussi les nouvelles tendances en faveur d'un développement économique et social inclusif et durable dans la région.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

**Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6)**

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions suivantes:

- a) 67/2, Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique;
- b) 68/11: La connectivité pour la sécurité énergétique;
- c) 69/4: Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;
- d) 69/9, Exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte vers un suivi volontaire des résultats de Rio+20, « L'avenir que nous voulons ».

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner ses directives au secrétariat pour l'application efficace de ces résolutions.

### **Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/13)**

Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa troisième session à Bangkok du 29 au 31 octobre 2013. Elle a donné lieu à un dialogue interactif de fond afin de formuler des recommandations concrètes et de donner des directives au secrétariat sur le sous-programme et les activités dans le domaine de l'environnement et du développement. Dans le cadre de ses délibérations, le Comité s'est intéressé aux processus internationaux et régionaux qui vont définir l'action future dans les domaines de l'environnement, du développement et de la durabilité ainsi qu'aux résultats des réunions tenues récemment à cet égard. Le Comité a donné des directives quant au rôle que devrait jouer la CESAP pour mettre en œuvre les résultats de ces réunions et pour aller de l'avant dans les préparatifs régionaux des réunions à venir, notamment la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). La session du Comité a également donné aux États membres l'occasion d'examiner les projets de résolution à présenter à la Commission à sa soixante-dixième session.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et à donner ses directives au secrétariat.

### **Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/70/INF/4)**

### **Rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/70/INF/5)**

La Commission est invitée à prendre note de ces deux rapports.

- e) **Technologies de l'information et de la communication**
- f) **Réduction des risques de catastrophe**

#### **Documentation**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section V)

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session (E/ESCAP/70/14)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa huitième session (E/ESCAP/70/15)

Rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/70/INF/6)

Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/70/INF/7)

**Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section V)**

Le document donne un aperçu des principaux problèmes et enjeux de politique générale auxquels fait face la région dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC), des applications des techniques spatiales et de la réduction des risques de catastrophe. Il traite des principaux domaines d'action dans lesquels les pays de la région doivent

s'engager pour pouvoir tirer parti des nouvelles technologies, créer un espace régional de l'information et de la communication sans solution de continuité et réduire les risques de catastrophe. Il relève les initiatives prises par le secrétariat pour aider les pays dans leur action en ce sens, notamment le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, et la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)<sup>9</sup>. Le document examine en outre les progrès réalisés par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication (CAPFTIC) en matière de renforcement des capacités dans le domaine des TIC et met l'accent sur les initiatives prises par le secrétariat pour aider les pays à renforcer leur résilience face aux catastrophes naturelles grâce à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les cadres plus larges du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et pour favoriser la coopération régionale en matière de réduction des catastrophes, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

#### **Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session (E/ESCAP/70/14)**

Le Comité a tenu sa troisième session à Bangkok du 27 au 29 novembre 2013. Il a passé en revue les tendances et les problèmes liés aux risques de catastrophe et aux aléas climatiques et leurs répercussions socioéconomiques et environnementales. Il a exprimé son appui pour les initiatives prises par la CESAP en matière de réduction des risques de catastrophe, et a souligné l'importance des facteurs suivants: a) une planification multisectorielle visant à intégrer dans la planification du développement la réduction des risques de catastrophe, y compris les mesures liées à l'adaptation aux changements climatiques; b) la coopération régionale en matière de systèmes d'alerte rapide ainsi que pour l'application des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et c) la proclamation au niveau régional d'un point de vue commun sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au programme de développement pour l'après-2015. Le rapport du Comité fait l'état des résultats de ses délibérations, y compris les orientations données au secrétariat.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et à donner ses directives au secrétariat.

#### **Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa huitième session (E/ESCAP/70/15)**

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner des orientations pour les activités futures du Centre.

---

<sup>9</sup> E/ESCAP/69/25, annexe II.

**Rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/70/INF/6)****Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/70/INF/7)**

La Commission est invitée à prendre note de ces deux rapports.

**g) Développement social****Documentation**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section VI)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6. résolutions 67/5, 67/6 et 69/13)

Rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/70/16)

Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique

**Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section VI)**

Ce document présente les enjeux et défis dans le domaine du développement social, s'agissant notamment des préparatifs régionaux de l'examen du Programme d'action de Beijing<sup>10</sup> en Asie et dans le Pacifique. Près de vingt ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, la communauté internationale s'apprête à commémorer cet événement historique.

Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2013/18 sur la future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme, a demandé à tous les États de procéder à des examens nationaux complets visant à répertorier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et a engagé les commissions régionales à entreprendre des examens au niveau régional afin que les résultats des processus intergouvernementaux régionaux puissent alimenter l'examen prévu pour 2015 au niveau mondial.

Conformément au mandat ci-dessus, la CESAP convoquera en novembre 2014 la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 afin de dresser le bilan des progrès accomplis et des difficultés persistantes dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Les résultats de la Conférence seront transmis aux fins de l'examen mondial.

La Commission est invitée à donner ses directives et ses conseils pour les préparatifs régionaux de l'examen Beijing+20, y compris l'ordre du jour proposé pour la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20.

<sup>10</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II.

### **Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6)**

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions suivantes:

a) 67/5: Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique;

b) 67/6: Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP;

c) 69/13: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique;

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions susmentionnées.

### **Rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/70/16)**

La Commission sera saisie du rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique pour examen et approbation.

Le principal résultat de la Conférence a été la Déclaration Asie-Pacifique sur la population et le développement. Cette Déclaration ministérielle constitue la contribution de la région Asie-Pacifique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 en même temps que le cadre d'action sur les problèmes de population et de développement pour les 10 prochaines années dans la région Asie-Pacifique. La Déclaration ministérielle énonce donc les priorités régionales et les mesures à prendre notamment dans les domaines essentiels ci-après: réduction de la pauvreté, emploi, santé, y compris la santé sexuelle et procréative, éducation, égalité entre les sexes, vieillissement, jeunes, migration et développement durable.

### **Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/17)**

La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), tenue à Incheon (République de Corée) du 29 octobre au 2 novembre 2012, a adopté la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)<sup>11</sup>, et la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, lesquelles ont été approuvées ensuite par la Commission dans sa résolution 69/13. La Stratégie d'Incheon offre à la région Asie-Pacifique, et au monde, la première série d'objectifs de développement convenue au niveau régional pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. Dans la résolution précitée, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de soumettre pour approbation à la Commission à sa soixante-dixième session une feuille de route pour la mise en œuvre de la

---

<sup>11</sup> Voir E/ESCAP/69/12.

Stratégie d'Incheon.

La feuille de route proposée fixe un certain nombre d'étapes et de résultats à atteindre pour guider la réalisation de la Stratégie d'Incheon au cours de la nouvelle Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Elle donne également un aperçu des activités prévues pour les cinq premières années de la Décennie (2013-2017) et des arrangements relatifs à l'obtention des ressources et aux partenariats.

La Commission est saisie, pour examen et approbation, du projet de feuille de route concernant la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

## **h) Statistiques**

### **Documentation**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section VII)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/18)

**Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section VII)**

Le document donne un aperçu des enjeux et défis dans le domaine des statistiques et des mesures prises ou envisagées par le secrétariat pour donner suite aux décisions et recommandations du Comité de statistique. Il décrit l'action menée par le secrétariat pour favoriser l'amélioration des capacités nationales à produire un ensemble de base convenu de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales et créer un environnement plus souple et moins coûteux pour la gestion de l'information passant par une collaboration entre les bureaux nationaux de statistique. Le document contient également un aperçu des préparatifs en cours pour la réunion ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil qui doit se tenir en novembre 2014.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les pays membres, notamment les préparatifs en vue de la réunion ministérielle.

**Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/18)**

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures de l'Institut.

## **i) Activités sous-régionales pour le développement**

### **Documentation**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section VIII)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6, résolutions 68/1, 69/17)

### **Composante 1**

#### **Le Pacifique**

Le document présente un aperçu des problèmes multidimensionnels et interdépendants auxquels est confrontée la sous-région du Pacifique, qui, tout en étant constituée de certains des États membres les plus petits et les plus vulnérables, reste un important écosystème (océanique) et un atout économique majeur au plan mondial. Faisant fond sur les résultats de la soixante-neuvième session de la Commission et les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra au Samoa en 2014, le document présente les grandes options proposées pour traiter des vulnérabilités uniques et particulières des pays et territoires insulaires du Pacifique tout en veillant à la gestion, à la conservation et à l'utilisation durables des ressources océaniques. Il contient également un programme de travail pour le bureau sous-régional. La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

### **Composante 2**

#### **Asie de l'Est et du Nord-Est**

Le document relatif au sous-programme passe en revue les faits socioéconomiques et défis environnementaux nouveaux relevés dans la sous-région. Il traite également du rôle que joue le bureau sous-régional pour faciliter l'exécution du programme de travail du secrétariat dans la sous-région, et de ses fonctions en tant que centre de coopération multilatérale entre les États membres pour le traitement des problèmes communs et secrétariat du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est. Il présente aussi les principaux aspects de l'action menée par le secrétariat en réponse aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

### **Composante 3**

#### **Asie du Nord et Asie centrale**

Le document relève les enjeux et défis qui se présentent dans la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale et les mesures que le secrétariat compte prendre pour faciliter la réalisation d'un développement inclusif et durable. La sous-région s'emploie à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, à mettre en œuvre les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et à faire progresser le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 par les moyens suivants: a) en favorisant un développement économique et social inclusif et durable; b) en améliorant la connectivité régionale grâce au renforcement des infrastructures de transport et à la facilitation des échanges régionaux; et c) en travaillant à résoudre les problèmes qui se posent dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la réduction des risques de catastrophe et de l'environnement par le renforcement de la coopération et de l'intégration. La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le

secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

**Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale sur sa huitième session (E/ESCAP/70/19)**

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration et donner des orientations quant aux activités futures du Programme.

**Composante 4  
Asie du Sud et du Sud-Ouest**

Le document donne un aperçu des initiatives sous-régionales prises par le secrétariat dans les domaines thématiques prioritaires retenus par les États membres de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest pour favoriser le développement inclusif et durable. Il décrit les stratégies et politiques appliquées dans la sous-région pour relever les principaux défis que pose la réalisation d'une croissance robuste et résiliente; remédier aux insuffisances dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et promouvoir un développement inclusif par l'adoption de mesures en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, de ralentir la montée des inégalités et réduire les disparités d'ordre infrastructurel et de surmonter les principaux obstacles qui freinent le progrès de la production et du commerce des produits à haute valeur ajoutée. Le document traite également d'autres mesures prises pour favoriser la sécurité alimentaire et énergétique, réduire les risques de catastrophe et apporter un appui supplémentaire aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral de la sous-région. Est également portée à l'attention de la Commission la question du rôle essentiel d'une connectivité régionale accrue comme catalyseur pour favoriser une croissance plus inclusive et pour réduire la pauvreté grâce à une coopération et une intégration plus étroites dans la sous-région.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

**4. Questions relatives à la gestion**

Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à la Commission, pour examen, des rapports portant sur une série de questions de gestion liées au maintien de l'efficacité des activités de la CESAP.

**a) Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013**

**Documentation**

Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013 (E/ESCAP/70/20)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6, résolution 67/14)

**Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013 (E/ESCAP/70/20)**

Le document donne un aperçu des activités d'évaluation exécutées durant la période 2012-2013, et notamment de leurs principales conclusions et recommandations, ainsi que des mesures les plus importantes prises par le

secrétariat pour y donner suite. Il comporte également un résumé des principales conclusions et recommandations présentées à l'issue d'une évaluation du programme de recherche, d'analyse et de publications du secrétariat effectuée par le Bureau des services de contrôle interne et présente des informations à jour sur l'application du système de contrôle et d'évaluation du secrétariat.

### **Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6)**

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 67/14 de la Commission relative à la coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions.

#### **b) Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015**

##### **Documentation**

Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/70/21)

Les modifications qu'il est proposé d'apporter au programme pour la période 2014-2015 découlent des nouveaux mandats adoptés par la Commission, ainsi que des priorités mondiales émergentes définies par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres instances mondiales depuis l'adoption du projet de programme de travail de la Commission à sa soixante-neuvième session.

La Commission est invitée à examiner les modifications proposées, en vue d'en approuver l'incorporation dans le programme de travail pour 2014-2015<sup>12</sup>.

#### **c) Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017**

##### **Documentation**

Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017, deuxième partie: plan-programme biennal, développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (A/69/6 Prog....)<sup>13</sup>

Le document comprend: a) une description de l'orientation générale du programme; et b) les éléments du cadre logique pour chaque sous-programme.

La Commission est invitée à examiner le projet de cadre stratégique de la CESAP pour la période 2016-2017 et à y donner son aval.

<sup>12</sup> Plan-programme biennal et priorités pour la période 2014-2015; Assemblée générale, Documents officiels; Soixante-septième session; Supplément n° 6, (A/67/6/Rev.1), programme 16.

<sup>13</sup> Le numéro du programme reste à déterminer.

**d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions**

**Documentation**

Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires (E/ESCAP/70/22)

Le document présente un aperçu des activités de coopération technique menées par le secrétariat en 2013, conformément au programme de travail de la CESAP pour la période 2012-2013 et à la résolution 60/3 de la Commission, relative à la mise en œuvre des projets de coopération technique. Il passe également en revue les ressources extrabudgétaires mobilisées en 2013 pour l'exécution des activités de coopération technique. La Commission souhaitera peut-être donner au secrétariat ses directives pour les futures activités de coopération technique. Ses membres sont invités à annoncer les contributions qu'ils envisagent pour 2014.

**5. Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes**

**Documentation**

Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (E/ESCAP/70/23)

La Commission, dans sa résolution 67/4, a prié la Secrétaire exécutive d'apporter un appui au processus de création du Centre, notamment à l'établissement des modalités et des arrangements nécessaires à sa mise en place effective. Le document présente un bref exposé des mesures prises à cet égard par le secrétariat:

a) Organisation par le Gouvernement de la République islamique d'Iran, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des catastrophes, d'une manifestation parallèle sur la gestion de l'information en matière de catastrophe lors de la cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Yogyakarta, Indonésie, du 22 au 25 octobre 2012;

b) Assistance technique à la République islamique d'Iran pour l'élaboration du programme de travail du Centre;

c) Constitution d'un groupe consultatif d'experts éminents de la région chargé de donner des conseils techniques à la Secrétaire exécutive sur l'application de la résolution;

d) Organisation d'une réunion régionale d'experts à Bangkok du 27 au 29 novembre 2013, d'une réunion sous-régionale d'experts pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest à New Delhi en janvier 2014, et d'un groupe sous-régional d'experts pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale à Almaty (Kazakhstan) en février 2014, pour examiner le programme de travail avec les États membres des sous-régions vulnérables de la CESAP.

La Secrétaire exécutive a chargé une équipe de consultants extérieurs et indépendants de procéder à une évaluation des activités menées au titre du paragraphe 4 de la résolution ainsi que de la nécessité et de l'intérêt de la création du Centre en tant qu'organe subsidiaire de la Commission. Les résultats de cette évaluation sont présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour.

**6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission**

**Documentation**

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/70/24)

Le document porte sur les principales activités du Comité consultatif depuis la soixante-neuvième session de la Commission, y compris le soutien apporté à la Secrétaire exécutive pour le traitement de certaines questions concernant la planification, la mise en œuvre et le suivi du programme.

La Commission souhaitera peut-être formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et émettre de nouvelles directives sur son action future.

**7. Date, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015)**

**Documentation**

Date, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015) (E/ESCAP/70/25)

À moins qu'il n'en soit décidé autrement, la Commission tiendra sa soixante et onzième session à Bangkok en 2015. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission est aussi invitée à choisir un thème pour ladite session.

**B. Segment ministériel**

**8. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique:**

- a) **Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique**
- b) **Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique**

**Documentation**

Résumé de l'Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/70/26)

Le document passe en revue les progrès accomplis par la région en matière de développement durable alors qu'elle est aux prises avec une crise économique mondiale persistante. Il évalue également les vulnérabilités et les défis de développement auxquels est confrontée la région et propose des recommandations de politique générale pour les affronter. Les aspects ci-après du développement économique, social et durable doivent être pris en compte: croissance, inflation, échanges, mouvements de capitaux, transferts de fonds, emploi, pauvreté, inégalité, protection sociale, pénurie de ressources et contraintes environnementales connexes. Le document propose aussi une analyse des défis auxquels sont confrontés les États membres pour assurer le développement durable en favorisant une croissance économique soutenue, inclusive et équitable comme le préconise le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le document mentionne à cet égard la nécessité de renforcer le rôle des politiques

macroéconomiques en matière de développement, ainsi que cela a été souligné dans l'Étude 2013 (E/ESCAP/69/22); il traite enfin des moyens par lesquels les États membres peuvent mobiliser des ressources intérieures accrues en renforçant les recettes fiscales, mesure qui est nécessaire pour pouvoir accroître les dépenses publiques d'ordre social et infrastructurel et pour promouvoir un développement plus durable et plus inclusif.

**9. Thème de la soixante-dixième session de la Commission: « La connectivité régionale pour une prospérité partagée »**

**Documentation**

La connectivité régionale pour une prospérité partagée (E/ESCAP/70/27)

Le document examine les rapports entre connectivité régionale et prospérité partagée. Il contient une évaluation, fondée sur les données disponibles, des mécanismes par lesquels la connectivité régionale influe sur le développement économique et social en y contribuant de manière durable et inclusive.

À partir de cette analyse, le document traite des moyens par lesquels les gouvernements peuvent travailler en partenariat avec le secteur privé et d'autres acteurs pour remédier aux lacunes de la connectivité dans la région tout en veillant à ce que les avantages résultant d'une connectivité régionale accrue soient équitablement répartis.

La Commission souhaitera peut-être examiner cette analyse et donner ses directives au secrétariat quant à la façon de renforcer la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique en vue d'atteindre l'objectif de connectivité régionale et de prospérité partagée pour tous.

**10. Questions diverses**

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

**11. Adoption du rapport de la Commission**

La Commission examinera et adoptera le rapport sur sa soixante-dixième session. Conformément à l'annexe I de la résolution 69/1, le rapport de la Commission comprendra uniquement les décisions et les résolutions de la Commission. Le projet de compte rendu des travaux de la session de la Commission sera rédigé par le secrétariat et distribué aux membres et membres associés dans les 15 jours suivant la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.